



BUSSAC FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 / 02 / 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Date de convocation

18 / 02 / 2020

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, Mme LABOUBEE Marie-Josée, Mme GAGNIER Séverine, M. AUDARD Stéphane, M. SAUVEZIE Dominique, Mme GUINET Danièle; Mme POUMIROU Katia,

Etaient absent(s) avec procuration(s) :

Etaient absent(s) excusé(s) :

Mme FER Dorothée, Mme FOURTON Rénata, M. NAVARRE Samuel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MARCHAIS Michel

OBJET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2019.

Délibérations

- 2020 – 24 – 02 / 01 – Approbation du compte administratif 2019 – Budget principal
- 2020 – 24 – 02 / 02 – Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal
- 2020 – 24 – 02 / 03 – Affectation du résultat de l'exercice 2019 – Budget principal
- 2020 – 24 – 02 / 04 – Approbation du Compte Administratif 2019 – Budget Régie Transport Scolaire.
- 2020 – 24 – 02 / 05 – Approbation du Compte de gestion 2019 – Budget Régie Transport Scolaire
- 2020 – 24 – 02 / 06 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2019 - Budget Régie Transport Scolaire.
- 2020 – 24 – 02 / 07 – Approbation du Compte Administratif 2019 – C.C.A.S.
- 2020 – 24 – 02 / 08 – Approbation du Compte de gestion 2019 – C.C.A.S.
- 2020 – 24 – 02 / 09 – Approbation du Compte Administratif 2019 - Lotissement « Garceau ».
- 2020 – 24 – 02 / 10 – Approbation du Compte de gestion 2019 – Lotissement « Garceau ».
- 2020 – 24 – 02 / 11 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2019 – Lotissement « Garceau ».
- 2019 – 24 – 02 / 13 – Vente terrain Garceau 3 -
- 2019 – 24 – 02 / 14 – Achat de terrain – M. Marchais
- 2020 – 24 – 02 / 15 – Convention adhésion groupe assurance statutaire du Centre de Gestion 17.
- 2020 – 24 – 02 / 16 – Convention de mise à disposition des locaux affectés au Centre de Première intervention (SDIS)
- 2020 – 24 – 02 / 17 – Convention groupement de commande EAU 17 – Réhabilitation réseau assainissement et eaux pluviales rue de l'église.
- 2020 – 24 – 02 / 18 – Devis ESAT entretien des espaces verts

Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

➤ Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2020.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de débuter l'ordre du jour, Madame le Maire demande à l'ensemble des conseillers de bien vouloir observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Yannick Coureau qui fut conseiller municipal et adjoint , pendant 30 ans. Elle précise qu'une cérémonie municipale aura lieu ultérieurement.

➤ 2020 – 24 – 02 / 01 – Approbation du compte administratif 2019 – Budget principal

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2019 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues :	1 027 386.02 €
	Réalisées :	659 754.90 €
	Reste à réaliser :	221 872.00 €
Recettes	Prévues :	1 027 386.02 €
	Réalisées :	779 064.79 €
	Reste à réaliser :	71 419.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	1 301.674.19 €
	Réalisées :	1 244 147.73 €
	Reste à réaliser :	€
Recettes	Prévues :	1 301 674.19 €
	Réalisées :	1 514 185.06 €
	Reste à réaliser :	€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	119 309.89 €
Fonctionnement :	270 037.33 €
Résultat global :	389 347.22 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS 1^{er} adjoint est nommé président de séance.

Vote :

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ 2020 – 24 – 02 / 02 – Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le 24 février 2020;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

➤ 2020 – 24 – 02 / 03 – Affectation du résultat de l'exercice 2019 – Budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le 24 février 2020.

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	240 389.14 €
- un excédent reporté de :	29 648.19 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 270 037.33 €

- un excèdent d'investissement de :	119 309.89 €
- un déficit des restes à réaliser de :	150 453.00 €

Soit un besoin de financement de : 31 143.11 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019: EXCÉDENT	270 037.33 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	31 143.11 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	238 894.22 €
--	--------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : excès	119 309.89 €
---	--------------

Après avoir procédé au vote :

Vote : Pour : **8**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

➤ 2020 – 24 – 02 / 04 – Approbation du Compte Administratif 2019 – Budget Régie Transport Scolaire.

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2019 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues :	0,00 €
	Réalisées :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	0,00 €
	Réalisées :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	26 500,00 €
	Réalisées :	22 984,73 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	26 500,00 €
	Réalisées :	38 538,96 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement	1 554,23 €

➤ 2020 – 24 – 02 / 05 – Approbation du Compte de gestion 2019 – Budget Régie Transport Scolaire

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le 24 février 2020;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Après avoir procédé au vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

– déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ 2020 – 24 – 02 / 06 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2019 - Budget Régie Transport Scolaire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 24 février 2020.

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	10 014.55 €
- un excédent reporté de :	5 539.68 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 15 554.23 €

- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €

Soit un besoin de financement de : 0,00 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT 15 554.23 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 15 554.23 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 0,00 €

Après avoir procédé au vote :

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

➤ 2020 – 24 – 02 / 07 – Approbation du Compte Administratif 2019 – C.C.A.S.

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2019 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues :	0,00 €
	Réalisées :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévues :	0,00 €
	Réalisées :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	11 708.53 €
	Réalisées :	7 281.93 €

	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	11 708,53 €
	Réalisées :	7 281,93 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

Vote : Pour : 7 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ 2020 – 24 – 02 / 08 – Approbation du Compte de gestion 2019 – C.C.A.S.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le 24 février 2020;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir procédé au vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

– **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ 2020 – 24 – 02 / 09 – Approbation du Compte Administratif 2019 - Lotissement « Garceau ».

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2019 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues :	4 225,00 €
	Réalisées :	4 225,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	4 225,00 €
	Réalisées :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	134 995,00 €
	Réalisées :	113 409,78 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	134 995,00 €
	Réalisées :	98 116,50 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 4 225,00 €
Fonctionnement :	-15 293,28 €
Résultat global :	- 19 518,28 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

Vote : Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ 2020 – 24 – 02 / 10 – Approbation du Compte de gestion 2019 – Lotissement « Garceau ».

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le 24 février 2020;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir procédé au vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ 2020 – 24 – 02 / 11 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2019 – Lotissement « Garceau ».

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 24 février 2020.

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	84 519.75 €
- un déficit reporté de :	99 813.03 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 15 293.28 €

- un déficit d'investissement de :	4225,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €

Soit un besoin de financement de : 4 225.00 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DEFICIT	15 293.28 €
AFFECTATION obligatoire EN RÉSERVE (1068)	0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) déficit	15 293.28 €
--	-------------

Après avoir procédé au vote : Pour : 8 Contre : Abstention :

Le conseil Municipal à l'unanimité :

– **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ 2020 - 02 - 24 / 12 – Avenants Marché Aménagement d'une salle multifonctions « jeunesse » – régularisation Vente terrain Garceau 3 –

Vu l'article 28 du code des marchés publics relatif aux procédures adaptées,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2016 approuvant le projet de « Aménagement d'une salle multifonctions « jeunesse », comprenant 9 lots,

Vu la délibération en date du 08 juillet 2019 attribuant les marchés de travaux pour l'aménagement d'une salle multifonctions jeunesse,

- Entreprise EGCB 17 pour le lot n°1 – Gros œuvre - Avenant de prolongation de délai de travaux jusqu'au 15/03/2020.
- Entreprise PICQ pour le lot n°2 – Menuiserie bois - Avenant de prolongation de délai de travaux jusqu'au 15/03/2020.
- Entreprise ESPI pour le lot n°3 – Menuiserie Alu - Avenant de prolongation de délai de travaux jusqu'au 15/03/2020.
- Entreprise GOURAUD pour le lot n°4 – Doublages - Cloisons - Plafonds - Avenant de prolongation de délai de travaux jusqu'au 15/03/2020.
- Entreprise JACQUET pour le lot n°5 – Electricité - Avenant de prolongation de délai de travaux jusqu'au 15/03/2020.
- Entreprise ALBERT pour le lot n°6 – Sanitaires - Chauffage - Cvc - Avenant de prolongation de délai de travaux jusqu'au 15/03/2020.
- Entreprise BUGEAU pour le lot n°7 – Revêtements de sols - Avenant de prolongation de délai de travaux jusqu'au 15/03/2020.
- Entreprise MARRAUD pour le lot n°8 – Peinture - Avenant de prolongation de délai de travaux jusqu'au 15/03/2020.
- Entreprise D2M pour le lot n°9 – Désamiantage - Avenant de prolongation de délai de travaux jusqu'au 15/03/2020.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer au sujet des avenants aux marchés de travaux et de l'autoriser à signer les avenants.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Donne son accord pour les prolongations de délais des travaux jusqu'au 15/03/2020, pour les lots suivants :

- lot n°1 – Gros œuvre – entreprise EGCB 17
- lot n°2 – Menuiserie bois -- entreprise PICQ

- lot n°3 – Menuiserie Alu – entreprise ESPI BATIMENT
- lot n°4 – Doublages – Cloisons – Plafonds – entreprise GOURAUD
- lot n°5 – Electricité – entreprise JACQUET
- lot n°6 – Sanitaires – Chauffage – Cvc – entreprise ALBERT
- lot n°7 – Revêtements de sols – entreprise BUGEAU
- lot n°8 – Peinture –entreprise MARRAUD
- lot n°9 – Désamiantage – entreprise D2M

- Autorise Madame le Maire à signer les avenants correspondants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

➤ 2019 – 24 – 02 / 13 – Vente terrain Garceau 3

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la demande de Monsieur BUISSON Clément et Madame GARCIA Océane, qui souhaitent acquérir la parcelle ZL165 et ZL166 situées lotissement Garceau3.

La commune vend à Monsieur BUISSON Clément et Madame GARCIA Océane la parcelle cadastrée ZL165, d'une superficie de 593 m²(non constructible), au prix de 5,00 €, le m², et les parcelles ZL166, 1764 m²(constructible), au prix de 25,00 €, le m²:

Le montant total de la vente est de : 47 065,00€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la vente au profit de Monsieur BUISSON Clément et Madame GARCIA Océane de la parcelle cadastrée ZL165, d'une superficie de 593 m²(non constructible), au prix de 5,00 €, le m², et la parcelle ZL166, 1764 m²(constructible), au prix de 25,00 €, le m², soit un montant total de 47 065,00€.

- Donne pouvoir à Madame le Maire, ou à défaut à l'adjoint pour signer l'acte ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

➤ 2019 – 24 – 02 / 13A – Vente terrain Garceau 3

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la demande de Monsieur ALONSO Philippe, qui souhaite acquérir la parcelle ZL168 située lotissement Garceau3.

La commune vend à Monsieur ALONSO Philippe la parcelle cadastrée ZL168, d'une superficie de 760 m², au prix de 25,00 €, le m²

Le montant total de la vente est de : 19 000,00€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la vente au profit de Monsieur ALONSO Philippe la parcelle cadastrée ZL168, d'une superficie de 760 m², au prix de 25,00 €, le m²

Le montant total de la vente est de : 19 000,00€

- Donne pouvoir à Madame le Maire, ou à défaut à l'adjoint pour signer l'acte ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

➤ 2019 – 24 – 02 / 13B – Vente terrain Garceau 3

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la demande de Madame FLORENCE Océane, qui souhaite acquérir la parcelle ZL169 située lotissement Garceau3.

La commune vend à Madame FLORENCE Océane la parcelle cadastrée ZL169, d'une superficie de 817 m², au prix de 25,00 €, le m²

Le montant total de la vente est de : 20 425,00€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la vente au profit de Madame FLORENCE Océane la parcelle cadastrée ZL169, d'une superficie de 817 m², au prix de 25,00 €, le m²
Le montant total de la vente est de : 20 425,00€

- **Donne pouvoir** à Madame le Maire, ou à défaut à l'adjoint pour signer l'acte ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

➤ 2019 – 24 – 02 / 14 – Achat de terrain – M. Marchais

Pour cette offre, Monsieur MARCHAIS, intéressé quitte la séance.
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de satisfaire les normes au niveau sécurité incendie au grand touzin, il convient de mettre en place une protection DECI.
Elle propose l'acquisition de la Partie A de la parcelle cadastrée ZI 3, appartenant à Monsieur MARCHAIS Michel.

Monsieur MARCHAIS Michel ayant donné son accord pour la vente de cette parcelle, Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la partie A de la parcelle d'une superficie de 108 m² lieu-dit «Les terriers». Le prix du m² est de 1,00€, soit un montant total de 108,00 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition de la Partie A de la parcelle cadastrée ZI 3, d'une superficie de 108 m² lieu-dit «Les terriers», sur la Commune, pour un montant de 108,00 €,
- **donne pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

➤ 2020 – 24 – 02 / 15 – Convention adhésion groupe assurance statutaire du Centre de Gestion 17.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal

- de l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE

Article unique : La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021.

Régime du contrat : capitalisation

- 2020 – 24 – 02 / 16 – Convention de mise à disposition des locaux affectés au Centre de Première intervention (SDIS)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la prise en charge des frais de fonctionnement des CPI, le principe de transfert au SDIS des abonnements et consommations de fluides a été adopté par délibération du CASDIS du 20 décembre 2016, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. La commune devait se positionner sur l'une des possibilités de prise en charge, le remboursement de factures ou le transfert pur et simple d'abonnements.

Il apparaît aujourd'hui possible de formaliser la mise à disposition de la caserne au SDIS par l'adoption d'une convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- l'adoption de la convention de mise à disposition au Service départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime des locaux affectés au centre de première intervention de Bussac-Forêt.

- 2020 – 24 – 02 / 17 – Convention groupement de commande EAU 17 – Réhabilitation réseau assainissement et eaux pluviales rue de l'église.

Madame le Maire informe que le Département et la commune de Bussac Forêt envisagent des travaux d'aménagement de la RD 145 en direction de Montendre. D'autre part, la commune souhaite réaliser en parallèle, un aménagement de voirie qualitatif sur la rue de l'Eglise.

Concernant les réseaux d'assainissement, EAU 17 a procédé à une inspection télévisée en mai 2018 de ces deux rues : RD 145 et rue de l'Eglise. Certains tronçons et regards présentent des problèmes d'hydraulique, d'étanchéité et des dégradations.

En préalable aux travaux de voirie, EAU 17 souhaite donc réhabiliter le réseau d'assainissement, notamment sur la rue de l'Eglise où le réseau sera entièrement refait à neuf.

Le bureau d'études SOCAMA est maître d'œuvre du projet.

Par ailleurs, la commune de Bussac Forêt a constaté la vétusté du réseau d'eaux pluviales de la rue de l'Eglise et projette de le réhabiliter entièrement.

Afin de réaliser la pose en tranchée commune du nouveau réseau d'eaux usées et du nouveau réseau d'eaux pluviales, il est proposé la constitution d'un Groupement de Commandes pour les travaux de la rue de l'Eglise, ceci conformément aux articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique.

La création de ce groupement permettra de :

- Simplifier les démarches administratives,
- Optimiser les coûts des travaux,

Faciliter la coordination des travaux de canalisations : Eau 17 sera nommé coordonnateur du groupement.

L'estimation du coût de l'opération est la suivante :

Maître d'ouvrage	Montant estimé € HT
Eau 17	430 000,00
Commune de BUSSAC FORET	70 000,00
TOTAL	500 000,00

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver la création du groupement de commandes,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents à cette opération,

➤ 2020 – 02 / 18 – Devis ESAT entretien des espaces verts

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ESAT les 3 Fontaines situé à Montlieu-la-Garde effectue des travaux d'entretien des espaces verts et présente aux membres du Conseil Municipal le devis pour l'année 2020 qui s'élève à **19 014,50€ HT** soit **22 817,40 € TTC**.
Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de l'ESAT les 3 Fontaines

- **Autorise** Madame le Maire à notifier son accord à l'association et à mandater les factures émises suite à ce devis.

➤ **Questions diverses / Informations**

Madame le Maire demande à chaque conseiller de se positionner sur le tableau des permanences pour les élections du mois de Mars 2020.

Madame POUMIROU demande le nombre de liste déposée pour les élections

Madame le Maire répond qu'à ce jour il n'y a qu'une seule liste,(«Construire pour l'avenir»)qui a été déposé et validée par la sous-préfecture.

Madame POUMIROU s'interroge sur le fait que le panneau de la façade de la salle des fêtes ne soit toujours pas changé.

Madame le Maire répond qu'un nouveau mail a été envoyé à l'architecte pour lui rappeler ce désordre.

Madame GUINET demande que le tableau d'affichage installé au club des bruyères soit changé, car elle signale qu'il est trop petit.

Madame GUINET souhaite remercier l'ensemble des conseillers, pour les 6 années passées ensemble et pour leur soutien lors des épreuves difficiles qu'elle a traversées.

Elle souhaite « bon courage à la nouvelle équipe »

Madame LABOUBEE, remercie et félicite Madame GUINET, pour son courage.

Monsieur SAUVEZIE demande la situation du dossier « participation citoyenne »

Madame le Maire répond qu'aujourd'hui, 8 personnes se sont portées candidates pour être référent.

Monsieur MARCHAIS annonce qu'il participe à sa dernière réunion, qu'il a passé 7 bonnes années et souhaite également bonne chance à la nouvelle équipe.

Madame POUMIROU fait le compte-rendu du Conseil d'école auquel elle a participé.

Elle signale un problème d'éclairage public

Elle précise que lors de ces 6 bonnes années « il y a eu du positif et du négatif »

Monsieur AUDARD signale que la porte du coffret électrique situé sur la place du champ de foire est régulièrement ouverte et demande à ce qu'elle soit fermée.

Il demande un point sur la situation des travaux route de St Yzan.

Madame le Maire répond que les travaux seront effectués dans les temps, ils devraient être terminés mi-mai.

Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour le travail accompli au cours de ces 6 dernières années. Elle félicite et remercie plus particulièrement Mme GUINET et Monsieur MARCHAIS pour leur implication dans leur domaine respectif.

La séance est levée à 22h30.